

Conditions et modalités de l'offre AIR MILES^{md} valides à compter du 4 avril 2011

Offre de base à l'achat d'un nouveau contrat

- L'offre de base de milles de récompense AIR MILES est la suivante :
 - 30 milles de récompense sont offerts à l'achat d'une nouvelle police d'assurance automobile.
 - 15 milles de récompense sont offerts à l'achat d'une nouvelle police d'assurance habitation.
- Les milles de récompense sont attribués à un seul adhérent AIR MILES par foyer.
- L'offre de base est sujette à changement sans préavis. Elle peut cesser ou être modifiée en tout temps.

Offre de base au renouvellement d'un contrat

- L'offre de base de milles de récompense AIR MILES est la suivante :
 - 10 milles de récompense sont offerts au renouvellement d'une police d'assurance automobile.
 - 5 milles de récompense sont offerts au renouvellement d'une police d'assurance habitation.
- Les milles de récompense sont attribués à un seul adhérent AIR MILES par foyer.
- L'offre de base est sujette à changement sans préavis. Elle peut cesser ou être modifiée en tout temps.

Admissibilité

- Tous nos clients sont admissibles à l'offre de base.
- Les employés et les retraités du groupe Industrielle Alliance sont admissibles à l'offre de base depuis le 1^{er} mars 2011. Seules les polices d'assurance achetées ou renouvelées à partir de cette date se verront octroyer des milles de récompense AIR MILES.

Attribution des milles de récompense

- Les milles de récompense sont attribués à l'entrée en vigueur d'une nouvelle police d'assurance ainsi qu'à la date effective du renouvellement de la police d'assurance.

- Les milles de récompense AIR MILES sont accordés automatiquement au renouvellement de nos assurés qui nous ont transmis leur numéro d'adhérent AIR MILES.
- Il est de la responsabilité de l'assuré de fournir son numéro d'adhérent à l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation. L'assuré a six (6) mois, à partir de la date d'une nouvelle police d'assurance ou du renouvellement de sa police d'assurance, pour transmettre son numéro d'adhérent. Les numéros d'adhérents fournis après cette période donneront droit à des milles de récompense au prochain renouvellement, si l'offre est encore en vigueur.
- Les milles de récompense attribués apparaîtront sur le relevé AIR MILES^{md} au plus tard dans les trois (3) mois suivant l'achat ou le renouvellement d'une police d'assurance admissible.
- Les milles de récompense ne seront pas attribués aux contrats qui sont annulés.
- L'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation n'opérant que dans la province de Québec, seuls les adhérents résidant au Québec sont admissibles à l'offre de base.